

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27

**N°10 - Contrat de
délégation de service
public pour l'exploitation
du petit train touristique :
avenant de transfert**

Rapporteur : Eric Soreau,
5ème adjoint

PUBLIE SUR LE SITE INTERNET
DE LA VILLE LE

20 AVR. 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS

Séance du 7 avril 2023 à 18 heures

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint
Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Delphine de Torregrosa, Thomas Ruspil, Guillaume Boivin, Béatrice Chauffard, Loïc Jouenne, Pascale Fossecave, Benjamin Marcille, Monique Labattut, Bruno Garraialde, Manuel de Lara, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs :

- Patricia Arribas-Olano, 2ème adjoint, à Jean-François Irigoyen, maire
- Serge Peyrelongue, conseiller municipal, à Bruno Garraialde, conseiller municipal
- Christine Gonzalo, conseillère municipale, à Béatrice Chauffard, conseillère municipale
- Sylvie Dargains, conseillère municipale, à Thomas Ruspil, conseiller municipal délégué
- Gaëlle Lapix, conseillère municipale, à Manuel de Lara, conseiller municipal

Absents : Noémie Troubat, conseillère municipale

Date de la convocation : 31 mars 2023

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Thomas Ruspil a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.

N°10 – ADMINISTRATION GENERALE

Contrat de délégation de service public pour l'exploitation du petit train touristique : avenant de transfert

M. Soreau, adjoint, expose :

Par délibération n°12 du 10 juin 2022, la commune de Saint-Jean-de-Luz a approuvé l'attribution du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du petit train touristique de Saint-Jean-de-Luz à M. Jean-Pierre BLIES en tant que personne physique.

Le contrat de délégation de service public a été notifié le 5 juillet 2022.

Le délégataire a fait le choix de créer une société dédiée dont l'objet social est réservé à la présente délégation avec pour objectif d'assurer l'exploitation du petit train touristique de Saint-Jean-de-Luz dans les conditions définies par le contrat de délégation de service public. Il s'agit de la société à responsabilité limitée LE TRAIN DONIBANE.

Cette société va se substituer à M. BLIES en qualité de titulaire du contrat de délégation de service public pour l'ensemble des droits et obligations afférents à ce contrat.

Il est nécessaire de conclure un avenant (annexe) au contrat de délégation de service public pour l'exploitation du petit train touristique de Saint-Jean-de-Luz afin de formaliser le transfert du contrat au nouveau titulaire.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le transfert (annexe) du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du petit train touristique de Saint-Jean-de-Luz à la société à responsabilité limitée LE TRAIN DONIBANE,
- D'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer l'avenant au contrat et les actes correspondants.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Finances, administration générale et ressources humaines* » du 29 mars 2023,
- Approuve le transfert (annexe) du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du petit train touristique de Saint-Jean-de-Luz à la société à responsabilité limitée LE TRAIN DONIBANE,
- Autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer l'avenant au contrat et les actes correspondants.

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

